



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

APPEL À CANDIDATURE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DU VIVRE-ENSEMBLE INTERCULTUREL

La commission est chargée du vivre-ensemble de tous les résidents de la Commune en application de la nouvelle loi sur le vivre-ensemble interculturel qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Ses objectifs peuvent aller plus loin encore : égalité des chances, inclusion, participation, accueil des nouveaux citoyens, etc. Elle constitue un appui important dans la mise en œuvre du « Pakt vum Zesummeliewen » qui met l'accent sur la communication, l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la Commune.

La Commission fera preuve de créativité pour organiser toutes sortes d'activités visant à faciliter l'arrivée et l'intégration de nouveaux citoyens : fêtes de voisinage, soirées de bienvenues, café des langues, « Melting Pot », etc.

Les concitoyennes et concitoyens de la Commune de Bertrange, intéressé(e)s à collaborer en tant que membre au sein de la susdite commission, sont prié(e)s de renvoyer la demande de candidature ci-après avant le 30/11/2023 à l'adresse suivante :

Administration Communale de Bertrange
2 beim Schlass
L-8058 Bertrange

La commission du vivre-ensemble interculturel comprendra :

dix membres effectifs et dix membres suppléants qui doivent résider ou travailler sur le territoire de la commune de Bertrange.

Ne seront prises en considération que les candidatures introduites moyennant la demande ci-après.



Commune de BERTRANGE

**DEMANDE DE CANDIDATURE
POUR DEVENIR MEMBRE DANS LA
COMMISSION DU VIVRE-ENSEMBLE INTERCULTUREL**
(à remplir en caractères majuscules d'imprimerie)

Je soussigné(e) :

Prénom et nom : _____

Né(e) le / à :

Nationalité :

Profession :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Email :

pose par la présente ma candidature pour être nommé(e) membre dans la commission communale du vivre-ensemble interculturel.

Bertrange le : _____

(date)

(signature)